

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DE GUINEE

.....
Travail – Justice – Solidarité

DECRET N°D/2014/ 053 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER SUPERIEUR
A UN POSTE DE COMMANDEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°001/CNT/2012 portant statut Général des militaires;

Vu le décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant nomination du Ministre Délégué à la Défense Nationale;

Vu le Décret N° D/2013/039/PRG/SGG du 25 février 2013 portant nomination du Chef d'Etat-major Général des Armées

DECRETE

Article 1^{er}: le lieutenant-colonel Karamoko CAMARA, précédemment Commandant Adjoint du Bataillon de la Sécurité Présidentielle, est nommé Commandant dudit Bataillon.

Article 2: le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le **19 MARS 2014**

Professeur Alpha CONDE